



CONFÉRENCE DE PRESSE DE RENTRÉE

SOMMAIRE

1. L'échec scolaire et le redoublement en Communauté française

- Redoublement : profil bas !
 - En primaire : petite amélioration
 - En secondaire : l'hécatombe
- Taux d'échecs en 1^{ère} session (juin) : toujours la bérézina !
- Supervision des profs « buseurs »
- Examens de passage, pratiques arbitraires, voire démarches punitives
- Cours particuliers
- Pénurie d'enseignants, absentéisme et absence de cours

2. Le Décret Inscription

- Des enfants sans école et des écoles sans enfants : une pénurie artificielle ?
 - L'offre de places des écoles
 - L'adéquation des projets pédagogiques aux enfants
- Evaluation du décret : le report aux calendes grecques

3. La Coupole de l'Enseignement officiel : vers une vraie synergie pédagogique des réseaux ?

4. Les « cours philosophiques » : et si on les rendait facultatifs ?

5. Besoin d'écoles en Région Bruxelloise : associer les parents aussi

6. Le Décret Associations de parents

- Avis aux écoles : enfin une circulaire ?
- Publication FAPEO : le **TRIAKIT**

1. L'échec scolaire et le redoublement en Communauté française



La question de l'échec scolaire reste, de manière globale, une des problématiques les plus difficiles pour les parents et la situation ne semble pas s'améliorer. Au contraire.

Dans la prochaine publication 2011 des Indicateurs de l'Enseignement, la Commission de Pilotage et la Ministre de l'Enseignement obligatoire feront part de l'évolution du redoublement et du retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice en Communauté française, pour l'année scolaire précédente (2009-2010). Les constats alarmants des parents sembleraient se confirmer.

- **Redoublement : profil bas !**

En primaire : petite amélioration

Depuis 2008-2009, **une légère baisse du taux de redoublement est amorcée** dans l'enseignement primaire. Amélioration qui se confirmerait aussi dans les statistiques 2009-2010. On redoublerait donc en primaire un tout petit peu moins même si l'on constate toujours que dans une classe, en moyenne, 1 élève sur 25 redouble.

Si les chiffres peuvent sembler « acceptables », il reste cependant qu'en fin de 6^e primaire, en moyenne, **près d'1 élève sur 5 est en retard scolaire**.

En secondaire : l'hécatombe

En moyenne 4 élèves sur 25 auraient redoublé en 2009-2010 contre 4 sur 28 l'année précédente. Les années les plus critiques resteraient : les 3^e secondaires (environ 22%) et les 5^e secondaires (environ 18%).

Les mauvais résultats s'aggravaient encore par rapport aux années précédentes : **on redouble encore plus, et ce, dans toutes les années**. Au final, au terme du secondaire, **1 élève sur 2 est en retard scolaire**.

Si l'on s'attache aux formes d'enseignement, il faut déplorer que l'échec scolaire sévise massivement dans les sections techniques et professionnelles. Une réforme va prochainement entrer en vigueur dans l'enseignement qualifiant (certification par unité), mais sera-t-elle de nature à résoudre cette situation critique ?

Si l'on persiste à croire que le redoublement, la sélection et la relégation constituent les

seuls remèdes au manque de compréhension et d'assimilation des élèves, aucune amélioration de nos performances ne doit être attendue.

- **Taux d'échecs en 1^{ère} session (juin) : toujours la bérézina !**

Les chiffres du redoublement sont les indicateurs déterminés sur base des résultats finaux des élèves, c'est-à-dire après les secondes sessions de septembre. Or, les taux d'échecs sont bien plus élevés dans le secondaire lorsque l'on se rapporte aux résultats de juin. C'est à ce moment qu'il est possible de constater les effets concrets des pratiques pédagogiques scolaires. Dans la toute grande majorité des cas, **les réussites de la seconde session résulteront quasiment exclusivement du suivi parental et des cours privés**. Rares sont en effet les établissements scolaires qui organisent des séances de rattrapage ou de remédiation, tout cet accompagnement étant laissé (offert) au privé.

Les taux d'échecs avaient été évalués en 2009 et 2010 par la FAPEO à une moyenne de 60% dans les établissements d'enseignement secondaires sondés en juin et il semble que ces chiffres ne s'améliorent aucunement.

A plusieurs reprises, la FAPEO a demandé dans le cadre du pilotage de l'enseignement un réel recensement des résultats scolaires au 30 juin, ce qui a toujours été refusé pour cause de « liberté pédagogique » des établissements scolaires et des enseignants. Cependant, s'il faut respecter la liberté pédagogique en matière de méthodes d'enseignement, elle ne doit pas servir à couvrir et à justifier des pratiques qui semblent contre-productives en termes d'apprentissage et d'investissement des élèves.

Ce refus de regarder l'échec scolaire (seconde session et redoublement) du point de vue des élèves et des parents n'est pas de nature à amener les écoles dont les pratiques sont excessives à revisiter leurs approches pédagogiques. Constater chaque année les taux de redoublement globaux, la larme à l'œil, ne permet manifestement pas d'améliorer nos mauvais scores. Il faut aller plus loin, plus en profondeur, commencer par agir là où les pratiques sont les plus discordantes et les accompagner.

Pour la FAPEO, il est évident que renvoyer toute la problématique des difficultés scolaires vers les familles, ne permettra pas de résoudre fondamentalement les problèmes d'échecs et d'abandons précoces ; d'autant que les outils dont disposent les parents pour cet accompagnement sont franchement inégaux et discriminants vis-à-vis des familles socio-économiquement et/ou culturellement moins favorisées.

Dans tous les cas, **les pratiques d'échecs et de redoublement ne font que pénaliser les familles :**

1. En faisant proliférer un marché parallèle ou privé de soutien scolaire (aussi utilisé par ailleurs par les enfants qui réussissent).
2. En saturant l'associatif - comme les écoles de devoirs - de missions de remédiation scolaire abandonnées par l'école, au détriment d'activités socio-culturelles ou sportives.
3. En amenant les parents dans des zones de tiraillements voire de conflits et de double contraintes inopérantes : à savoir, soutenir le corps enseignant tout en constatant des pratiques vis-à-vis des enfants ou des jeunes, difficiles à comprendre et à cautionner.
4. En alourdissant - parfois considérablement - la charge financière des parents soit par le biais des cours particuliers, soit par la charge d'années scolaires supplémentaires qui diffèrent d'autant l'entrée du jeune dans des sections choisies et/ou sur le marché du travail.
5. En allongeant, de manière parfois insensée, le temps scolaire journalier des élèves (remédiation, cours particulier, école de devoirs...), ce qui participe à les rendre réfractaires à l'école et aux apprentissages. D'autant que les difficultés leurs sont souvent imputées (inattention, manque de travail ...).

- **Supervision des profs « buseurs »**

Fin juin, les appels courroucés ou révoltés des parents face aux résultats en 1^{ère} session portent sur des questions récurrentes :

1. Comment est-il possible (et acceptable) que dans certaines classes du secondaire, une très grande proportion des élèves - parfois tous - soit en échec au terme de l'année scolaire ?
2. Comment est-il possible (et acceptable) que des enseignants mettent systématiquement la majorité de leurs élèves en échec sans que ces pratiques ne soient ni inspectées, ni supervisées ou accompagnées ? Celles-ci, bien connues et critiquées par tous sont néanmoins tolérées ou subies sans que manifestement les responsables des établissements ne soient en mesure d'infléchir ces pratiques. Cet état de fait se reproduit parfois d'année en année.

La FAPEO souhaite que ces pratiques puissent être objectivées et accompagnées. Pour les

parents, il n'est pas compréhensible que des enseignants puissent faire échouer autant d'élèves sans que des mesures pédagogiques d'accompagnement ne soient prises par les directions et les pouvoirs organisateurs.

A cette fin, **la FAPEO souhaite que les statistiques d'échecs en juin soient collectées et transmises aux services du pilotage de l'enseignement obligatoire ainsi qu'aux services de l'inspection.** Outre l'accompagnement des situations difficiles, cette mesure d'objectivation devrait aussi permettre d'alléger la pression mise sur les autres enseignants, voire sur les directions, lors des conseils de classe car nombreux sont les enseignants en désaccord avec les pratiques de certains de leurs collègues. Ils se sentent cependant impuissants à modifier ce qui se révèle parfois être des dictats.

La FAPEO attend également que ce sujet - souvent tabou - soit un des points essentiels mis en débat lors des Conseils de participation.

- **Examens de passage, pratiques arbitraires, voire démarches punitives**

La disparité des pratiques des écoles en juin interpelle également les parents : pour des matières non assimilées, certaines écoles imposent un redoublement d'office, d'autres permettent la présentation d'examens de passage parfois pour un nombre important de matières. Dans la même école, il arrive qu'un conseil de classe autorise un élève à représenter une session de 5 ou 6 examens alors qu'un autre élève dans la même année, dans la même section redoublera d'office pour 2 échecs.

L'impression pour l'élève de subir une vengeance ou une punition est également relatée par les parents, dans un nombre non négligeable de cas. Ils dénoncent souvent une forme de loi du silence dans les écoles, à laquelle ils se soumettent eux-mêmes afin de ne pas envenimer les situations ou faire subir des « représailles » supplémentaires à leurs enfants.

Singulièrement, cette année, nous avons eu plus d'appels de parents enseignant, confrontés à des décisions de mise en échec ou de redoublement dont ils n'ont compris ni l'intérêt pédagogique ni un certain acharnement des collègues. Ceci permet de préciser que la question ne se situe pas dans une confrontation parents-enseignants, mais dans les dynamiques mises en place vis-à-vis des élèves.

En ce qui concerne les secondes sessions, et ce, dans l'état actuel des choses, la FAPEO souhaiterait que soit laissée au jeune la possibilité de représenter les matières non réussies : **tout élève qui souhaite se donner une nouvelle chance de ne pas redoubler devrait en avoir la possibilité.**

Comme l'ont démontré les multiples études réalisées sur le sujet depuis plus de 20 ans, le redoublement n'est pas une solution. Or, il est souvent considéré par les écoles comme un outil de remédiation en soi. Pédagogiquement parlant, c'est une réelle solution de facilité. La seconde session l'est aussi mais elle permet parfois aux adolescents de disposer d'un temps supplémentaire qui s'avère nécessaire ou de « booster » une motivation en berne. Mais, il n'y a pas de solution idéale au royaume de l'échec scolaire.

- **Cours particuliers**

La FAPEO souhaite également rappeler aux décideurs les répercussions des pratiques pédagogiques d'échecs et de redoublement. Il devient en effet **de plus en plus difficile de trouver dans les écoles des possibilités de remédiation ou de soutien scolaire. L'appel au secteur privé devient presque la règle** pour les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants dans des processus de réussite. Faut-il rappeler aussi que ces cours particuliers sont fréquemment « prescrits » par les enseignants eux-mêmes lors des réunions de parents ?

Or, le recours à ce soutien externe n'est pas une garantie de réussite pour l'élève car les approches pédagogiques et l'évaluation des compétences du professeur particulier et de l'enseignant attiré peuvent différer de manière très significative. La motivation du jeune peut aussi ne pas être au rendez-vous. Donc, au terme de séances de cours dans le privé, rien ne garantit la réussite. Le parent se sent alors complètement démuné, voire trompé.

En matière de soutien privé, plusieurs éléments problématiques doivent être relevés :

1. Le coût.

- Entre 30 et 60 €/heure pour des cours privés officiels.
- Entre 10 et 55 €/heure pour des cours privés officieux (donnés par des étudiants, via les petites annonces et ... les professeurs de l'école).

La question du statut de ces prestations doit absolument être clarifiée.

2. La garantie de trouver des personnes aptes à faire de la remédiation : des étudiants ou des professeurs particuliers aussi forts soient-ils dans leur matière ne font pas forcément des pédagogues – et encore moins des « remédiateurs » - de qualité.

3. La banalisation du cours particulier : l'exception est en train de devenir la règle. La croissance fulgurante de ce marché qui propose une pléthore de services onéreux passant des cours particuliers au coaching parental nous en dit peut-être aussi long sur les pédagogies mises en œuvre et leur réelle capacité à permettre au jeune d'être autonome dans ses apprentissages.

Pour la FAPEO, **la question de l'échec et du redoublement ne pourra être fondamentalement traitée que grâce à des pratiques pédagogiques différentes DANS LES CLASSES**, qui s'inscriront dans des projets portés par la communauté éducative dans son ensemble, grâce à des enseignants qui croient au potentiel des élèves et qui sont formés adéquatement pour répondre à cet objectif. En ce sens, la FAPEO se félicite du chantier mis en œuvre autour de la formation initiale des enseignants.

Si de nombreux acteurs dénoncent la croissance de ce marché privé, force est de constater que le parent n'a quasiment plus d'autre choix que d'y faire appel, souvent à contrecœur. Il est d'ailleurs souvent paradoxalement soulagés que d'aucuns lui proposent quand même d'entrevoir une solution.

Peut-être, la possibilité de prestations supplémentaires pour l'accompagnement devrait-elle être organisée et coordonnée à l'intérieur des établissements scolaires, dans le cadre d'un plan individuel d'accompagnement, organisé pour les élèves en difficulté par les équipes pédagogiques, sous l'impulsion des titulaires de classe.

• **Pénurie d'enseignants, absentéisme et absence de cours**

Autre problématique récurrente pour les parents : les absences d'enseignants non remplacés. Pénurie oblige, certains postes (sciences, math, langues) ne trouvent pas preneurs ou sont extrêmement difficiles à pourvoir en termes de remplacement lorsqu'un titulaire est malade. Il en résulte parfois une absence de cours pendant des semaines, voire des mois. Il n'est pas toujours possible pour les établissements scolaires d'organiser des « arrangements » à l'intérieur du cadre de l'école avec les autres enseignants. Cette situation conjuguée à l'absence d'outils de substitution (cours informatiques, travaux compensatoires...) **génère des retards qui peuvent être très préjudiciables dans l'acquisition des matières**. En effet, après un nombre d'heures de fourche ou d'étude important, le rythme imposé au retour de l'enseignant pose souvent des problèmes d'acquisition qui se marquent dans les contrôles, aux examens ou par le décalage de niveau attendu dans l'année supérieure. A cela s'ajoute souvent la démotivation des élèves, due à la rupture du rythme des cours.

La FAPEO souhaite que les pouvoirs organisateurs s'attaquent sérieusement à cette problématique et élaborent de **réelles politiques de gestion des absences de cours** par des mesures préventives et d'accompagnement : constitution d'un staff de réserve suffisant, duos d'enseignants, recours à des outils informatiques, recours à des outils construits par l'enseignement à distance ...

2. Le Décret Inscriptions

- **Des enfants sans école et des écoles sans enfants. Une pénurie artificielle ?**

A la veille de cette rentrée, 176 enfants (dont 169 en Région bruxelloise) ne savent toujours pas dans quelle école se présenter demain. Si d'année en année, certains aspects de la mise en œuvre du décret s'améliorent comme le nombre de parents rapidement informés de leur inscription définitive, il reste toujours plusieurs centaines de parents et d'enfants qui démarrent les grandes vacances sans savoir ce qu'il en sera à la rentrée.

Pour la FAPEO, les difficultés principales que présente le décret à l'heure actuelle se situent à 2 niveaux :

➤ **L' « offre » de places des écoles**

En juin dernier déjà, la FAPEO avait été interpellée par des données concernant les places disponibles fournies à la CIRI. En établissant quelques calculs et comparaisons sur la Région bruxelloise - qui est la plus touchée par les effets du décret -, il est apparu que dans des écoles dites complètes :

- il y avait significativement moins de places ouvertes par rapport à l'année scolaire passée (environ 150 places) ;
- pour certaines d'entre elles, le nombre de places déclarées par classe était très inférieur aux normes fixées, ce qui produisait un potentiel de plus de 850 places (manquantes).

Cela nous pose deux questions essentielles :

- Ces places ne seraient-elles pas illégitimement « gardées » par les écoles pour les attribuer en dehors des listes d'attente à la rentrée, lésant ainsi les parents qui respectent les règles ?
- Si ne fut-ce qu'une petite partie de ces places avaient été ouvertes, la question des enfants sans école n'aurait-elle pas été réglée depuis longtemps ?

La FAPEO a déjà mentionné qu'un état des lieux devrait être établi à la rentrée afin de déterminer les correspondances entre les déclarations et les pratiques des écoles,

permettant de **vérifier ainsi si nous ne sommes pas dans une pénurie d'apparence**, tout-à-fait artificielle.

Un autre élément à examiner au niveau de l'offre, ce sont les écoles qui, à la fin juin, n'avaient toujours aucune inscription. S'il y en a peu dans les zones en pénurie, cet aspect mérite cependant une attention particulière et une réflexion sur le redéploiement de projets pédagogiques novateurs.

➤ ***L'adéquation des projets pédagogiques aux enfants***

Dans le cadre des nouvelles procédures d'inscription, des parents se sentent contraints de faire des choix d'écoles qui ne sont pas leur choix de cœur mais une **rationalisation qu'ils croient correspondre aux divers critères de l'indice composite**. Par sécurité aussi, d'autres parents choisissent de faire usage de leurs priorités comme la priorité fratrie, par exemple. Il en ressort parfois un réel malaise pour les parents. En effet, le système induit une sorte de calcul stratégique et les parents réfléchissent souvent en termes de probabilité d'attribution. Le résultat final est parfois décevant, parce que, au gré de ces stratégies, l'enfant peut se retrouver dans une école choisie certes, mais pas dans le type de projet qui lui correspond le mieux. Et les parents en ressentent d'autant plus de regret ou de culpabilité lorsque les résultats scolaires ne sont pas concluants.

- **Evaluation du décret : le report aux calendes grecques**

Un des aspects qui pose également problème concerne les évaluations des décrets inscriptions par la Commission de Pilotage. En effet, la mesure concrète des effets des décrets, notamment en termes de réussite scolaire et de mixité, ne seront pas disponibles avant 2013.

Cela signifie que les responsables du pilotage n'auront ni mesuré, ni accompagné les impacts de cette réforme dans les moments les plus délicats, c'est-à-dire lors de sa mise en œuvre dans les établissements scolaires. Il nous semble qu'un focus aurait dû être mis en place très rapidement sur la Région bruxelloise, afin de **déceler au plus tôt les situations problématiques et les difficultés des équipes pédagogiques et des élèves**.

On nous a relaté des taux d'échecs anormalement importants dans certaines écoles en fin de première secondaire, l'organisation de classes « ghettos », regroupant tous les élèves les plus faibles, promis à un redoublement ou/et à un changement d'école en fin d'année, etc. Ces procédés doivent absolument faire **l'objet d'une évaluation et d'un accompagnement**. Ils donnent en tout cas aux parents le sentiment d'être des cobayes sacrifiés et vite oubliés.

Le calendrier tardif proposé pour l'évaluation du décret donne en tout cas l'impression d'un

manque de considération pour les parents et les enfants ; le système misant sur l'adaptation parfois brutale du public concerné.

Un autre élément qui devra être rapidement évalué, outre l'effet mixité, c'est **l'effet équité** du système selon les localisations. Il sera en effet important de vérifier si tous les enfants ont une probabilité équitable d'accéder à une école de leurs premiers choix notamment pour les enfants de la périphérie, de communes isolées ...

3. La Coupole de l'Enseignement officiel : vers une vraie synergie des Réseaux ?

Dans sa Déclaration de politique communautaire 2009-2014, le gouvernement s'était fixé pour objectif, parmi d'autres, de décloisonner les réseaux et niveaux d'enseignement et de renforcer les synergies entre les acteurs de l'école.

Dans ce cadre, des synergies entre les réseaux de l'Enseignement officiel devaient être renforcées en créant une coupole des pouvoirs organisateurs qui respecterait néanmoins les prérogatives de chacun.

Une première étape à accomplir devait se concrétiser par la séparation des rôles de régulateur et de responsable du pouvoir organisateur du réseau de la Communauté française, actuellement endossés par le/la Ministre de tutelle de l'Enseignement obligatoire.

C'est avec le réseau de la Communauté française rendu autonome que pourrait s'amorcer la mise en place de la Coupole.

La FAPEO réitère son souhait que la Coupole soit finalisée au plus tôt afin que tous les réseaux de l'Enseignement officiel rassemblent leurs forces, pour permettre plus de cohérence et la conjonction de leurs atouts pour des objectifs ambitieux.

Nous avons besoin de réussite, de valorisation des individus pour une Communauté renforcée face à tous ses challenges économiques et sociaux. L'Enseignement officiel a des valeurs fortes : une attention portée à tout individu quelles que soient ses origines, dans le respect de ses spécificités mais dans une dynamique de développement et d'émancipation collectifs.

L'éclatement actuel des réseaux favorise la dispersion des énergies et la concurrence entre des structures qui pourtant concourent à un même objectif. Cet éclatement dilue les ressources et trouble l'image de l'Enseignement officiel aux yeux de ses acteurs et de ses usagers.

Il s'agirait de redéfinir une vision d'avenir, avant-gardiste, pour l'Enseignement officiel. Pour cela, il faut un seul centre de ressources pour des décisions stratégiques concertées qui donneront de la cohérence aux formations, aux statuts, à la mobilité, aux priorités des missions des enseignants, à des manuels de référence communs, etc.

Pour la FAPEO, si l'autonomisation de l'enseignement de la Communauté française constitue la première avancée, la fusion du CPEONS et du CECP devrait également être mise en débat afin que ces deux structures ayant de nombreux pouvoirs organisateurs communs, s'associent pour plus de cohésion.

Si la FAPEO appelle de tous ses vœux une Coupole pour l'Enseignement officiel, ce n'est pas par volonté de centralisation outrancière. C'est pour rationaliser les moyens, permettre une meilleure réactivité et développer un projet global avec des outils adaptés.

Il n'en reste pas moins que cette Coupole doit aller de pair avec une plus grande autonomie des établissements scolaires qui, dans le respect des objectifs fixés, disposeraient d'une latitude suffisante pour mettre en œuvre ses projets, adaptés à son public grâce à une mise en valeur de ses ressources humaines.

Notre principale crainte peut se résumer en deux mots : immobilisme et politisation.

C'est-à-dire la crainte que les nouvelles structures, tant espérées, pour l'Enseignement officiel ne constituent qu'un terrain supplémentaire de partage politicien qui impliquerait, pour cause de visions sociétales divergentes, que la montagne accouche à nouveau d'une souris. C'est de « gens de l'école et pour l'école », de leaders orientés « réussite » dont nous avons besoin, de pros à l'écoute de tous les partenaires, dans et autour de l'école.

Des avancées sont attendues pour cette rentrée : nous y serons attentifs et espérons y être associés.

4. Les « cours philosophiques » : Et si on les rendait facultatifs ?

Les cours dits « philosophiques » (religion et morale non confessionnelle) dans l'Enseignement officiel en Communauté française sont régulièrement l'objet de discussions. Le plus souvent ce débat est lié à l'introduction d'un cours de philosophie.

La FAPEO souhaite rappeler sa position :

1) Nous déplorons que certaines écoles et pouvoirs organisateurs autorisent les regroupements horizontaux en fonction du choix du cours « philosophique », c'est-à-dire la constitution de classes en primaire et dans le secondaire qui rassemblent prioritairement les élèves selon le choix du cours de religion ou de morale. Le recours à cette pratique est fréquent pour des facilités de constitution des grilles horaires (« on case en premier les cours philosophiques »). À une époque où l'on défend politiquement et à coup de décrets la mixité sociale à l'école, ces pratiques vont en sens inverse et contribuent, entre autres, à renforcer les identités religieuses.

2) Nous désapprouvons aussi la disposition prévue dans le décret du 13 juillet 1998 organisant l'enseignement maternel et primaire prévoyant que : « Lorsqu'un élève est amené à suivre un cours de morale ou de religion moins suivi qui n'est pas donné simultanément avec le cours le plus suivi, il ne peut être soustrait de son groupe classe qu'au moment des travaux dirigés [...], et ceux-ci ne peuvent comprendre aucune acquisition nouvelle dans les savoirs et compétences [...] ». Ce qui signifie qu'à une époque où les taux de redoublement atteignent des sommets historiques et où la remédiation doit être une priorité, des élèves sont privés de travaux dirigés.

3) Nous regrettons que les parents soient obligés de choisir pour leur enfant une option confessionnelle et/ou idéologique. Certains ne le souhaitent pas et ne comprennent pas pourquoi ils doivent ainsi s'identifier dans le cadre scolaire.

Dans ce contexte, la FAPEO réitère la position de principe qu'elle défend depuis 1998, à savoir rendre les cours « philosophiques » facultatifs, hors programme obligatoire pour les élèves, mais obligatoirement organisés dans le cadre de l'école.

5. Besoin d'écoles en Région bruxelloise : Associer les parents aussi

Le manque de places dans les écoles de la Capitale occupe la FAPEO depuis un certain temps. Nous avons d'ailleurs organisé un grand colloque sur la question en février dernier. Les échanges du jour avaient été intenses, les débats fructueux et l'ensemble des politiques présents semblaient s'accorder sur la nécessité de prendre des mesures afin de lutter contre la pénurie.

Pour rappel, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse annonce **22.700 nouveaux enfants à scolariser d'ici 2015 et 19.800 de plus entre 2015 et 2020**. Concrètement, ce sont 79 écoles qui doivent voir le jour à Bruxelles : 34 écoles maternelles, 39 au niveau primaire et 6 pour le secondaire. Les niveaux maternel et fondamental sont les premiers touchés, particulièrement dans les communes du Centre et du Nord de Bruxelles.

La création de 4.151 places réparties dans 13 écoles fondamentales bruxelloises, initiative de la Communauté française, ne sera pas visible avant plusieurs rentrées scolaires. La Communauté s'est dotée d'un budget de 400 millions d'euros pour rénover 49 établissements scolaires et financer la création de plus de 10.000 places à Bruxelles. En attendant, des préfabriqués seront alignés, dès 2012, dans les cours de certaines écoles pour répondre au besoin criant de places, en accueillant 3.500 élèves. Ces réponses à court-terme, que nous espérons transitoires, doivent s'accompagner d'une vraie politique structurelle afin d'offrir un enseignement de qualité à tous.

Parce que le besoin d'écoles à Bruxelles n'est pas qu'une question de bâtiments mais également une **question de projets pédagogiques**, et que les acteurs de l'Enseignement officiel devront s'y investir aussi, **la FAPEO souhaiterait être associée aux débats** qui ont déjà été initiés sur la question par les autorités bruxelloises et communautaires. En effet, il n'est pas inutile d'associer les usagers de l'école, dont les parents, afin que les nouveaux projets mis en place répondent aussi aux difficultés spécifiques et aux aspirations d'un public ayant des enjeux majeurs à porter.

Des solutions urgentes doivent être mises en place et il est impératif de s'accorder sur des mesures concrètes et radicales pour l'avenir de l'enseignement francophone en Région bruxelloise. Dans ce cadre, nous souhaitons que les institutions régionales et communautaires soient à même de coordonner leurs efforts afin de répondre à ces besoins pressants.

6. Le décret Associations de parents

• Avis aux écoles : enfin une circulaire ?

Avril 2009 : nous étions heureux de vous annoncer qu'au 1^{er} septembre allait entrer en vigueur le 1^{er} décret fixant un cadre légal pour les Associations de parents d'élèves.

Il aura cependant fallu deux ans pour que la circulaire traduisant ce décret soit rédigée pour être transmise aux directions d'école et autres partenaires de l'école. A cette heure, nous attendons le feu vert de la Ministre de l'Enseignement.

Cette circulaire doit pour l'essentiel préciser que, dans chaque école, les parents ont le droit de créer une association de parents et que le chef d'établissement est invité à promouvoir sa mise en place.

Deux cas de figure :

- Il n'y a pas d'association (selon la définition du décret) existante dans l'école ni d'initiative des parents de l'établissement : la direction de l'école est dans ce cas tenue d'organiser une assemblée générale des parents avant le 1^{er} novembre de chaque année scolaire, en vue de la création d'une telle association.
- Il y a déjà une association de parents dans l'école : dans ce cas, c'est elle qui prendra l'initiative de convoquer l'assemblée générale des parents avant le 1^{er} novembre, conjointement avec la direction de l'école.

Lors de cette assemblée générale, le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné y est tenu d'évoquer le rôle et le fonctionnement du Conseil de participation et le rôle d'une association de parents.

Dans ce cadre, la direction de l'établissement soutiendra l'association :

- en mettant à sa disposition les infrastructures et le matériel nécessaire à la réalisation des missions de l'association ;
- en veillant à la transmission des documents officiels destinés aux associations de parents ;
- en transmettant en début d'année scolaire, à tous les parents des élèves de l'école, les coordonnées du comité (responsables élus par les parents) de l'Association des Parents.

La circulaire devrait aussi préciser les missions des *organisations communautaires* (la FAPEO pour l'Enseignement officiel et l'UFAPEC pour l'Enseignement catholique).

Dans ce cadre, la FAPEO se tient bien entendu à la disposition des parents et des écoles pour :

- Animer des séances d'information en vue de la création d'une association de parents (règles, organisation, missions, ...).
- Organiser des formations et débats sur différentes thématiques dans le cadre scolaire.
- Proposer des outils d'accompagnement.
- Accompagner les situations difficiles.

Nous espérons que la mise en œuvre de ce décret permettra :

- De renforcer la relation et le partenariat famille/école ;
- De maximiser les coopérations à l'intérieur de la communauté éducative afin de favoriser les apprentissages, le développement et la réussite de l'enfant ;
- De se rencontrer entre parents et de créer des solidarités autour de l'école ;
- D'être mieux informé sur le fonctionnement et les attentes de l'école et s'impliquer.
- De relayer vers le monde scolaire, les difficultés et réalités auxquels parents et enfants sont confrontés dans les apprentissages ;
- De se mettre tous en projet pour améliorer le cadre, les conditions d'apprentissage et la coordination des différents temps de la journée de l'enfant ;
- D'être mieux représenté dans les instances de concertation internes et externes, comme le Conseil de participation ;
- De se mettre en lien avec son organisation représentative pour relayer vers les décideurs, les réalités de terrain.
- ...

● **Publication FAPEO : le TRIAKIT**

Pour faciliter la tâche de tous ceux qui auront envie de se lancer dans l'aventure qu'est la création ou la gestion d'une AP, la FAPEO a réalisé « LE TRIAKIT ». Il s'agit d'un outil qui permettra aux associations et aux écoles d'avoir un guide pratique de la participation parentale : indications sur la marche à suivre, modèles de documents, explications sur les structures, les procédures, etc.

A la disposition de tous les parents, il sera également envoyé aux responsables des établissements des réseaux de l'Enseignement officiel, dès la rentrée.